

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 2674

présenté par

M. Julien-Laferrrière, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

-----

**ARTICLE 30**

Supprimer

l'alinéa

17.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'alinéa 17 entretient une confusion entre les politiques de santé, les politiques du médicament, et les politiques industrielles, économiques et environnementales. Ce faisant, il entérine un détournement des budgets d'assurance maladie et de santé, au profit de politiques industrielles pour lesquelles il existe d'autres outils dont bénéficie les industries du médicament. Cette confusion a déjà fait l'objet de critiques de la Cour des Comptes notamment, en 2017 : Si des interventions directes des pouvoirs publics dans la fixation du prix des médicaments pour des motifs industriels et d'emploi ne sont ni nouvelles, ni propres à la France, il apparaît dommageable que l'assurance maladie, dont le déficit reste considérable, soit ainsi mise à contribution pour financer une « politique industrielle » pour laquelle existent d'autres outils plus pertinents, comme le crédit d'impôt recherche.

Cet amendement a été travaillé avec Action Santé Mondiale, AIDES, Médecins du Monde et Universités Alliées pour les Médicaments Essentiels.